



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-005 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 février 2026,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Espace Social des Vaux d'Yonne sollicite une subvention de fonctionnement permettant l'animation de la vie locale.

Les actions de l'Espace social portent notamment sur l'accueil de loisirs, les actions de parentalité, les activités seniors et France Services. Par ailleurs, l'organisation ou la participation aux manifestations locales, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accompagnement des jeunes défavorisés constituent des priorités.

La demande de subvention pour l'année 2026 porte sur un montant de 19 200 €.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 17 403,50 € à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour l'année 2026.

Dépense à inscrire au Budget Général 2026, article 6574.

Suivent les signatures.

 **BOURDOUNE**
Maire